

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 24 MARS 2021

Date de convocation :	08/03/2021	Procurations :	1
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	15
Nombre de membres présents :	14	Contre :	
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions :	

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le vingt-quatre Mars deux mille vingt et un à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIÉ, Maire.

PRESENTS : M. Pierre DELOUVRIÉ - M. Philippe MAURIN - Mme Nadine CEOTTO - M. Éric FELETTI - Mme Béatrice BETGE-BREZETZ - M. Patrick SMITH - M. Éric SPERANDIO - Mme Magalie DARNIS - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - Mme Fatima HOUDAIBI - Mme Marlène SOLDANO - M. Jean-Max COURRIE - M. Gaëtan VASTESAEGER - Mme Aurélie GARCIA

ABSENT EXCUSE : M. François RIGAUD

PROCURATION : M. François RIGAUD a donné procuration à Mme Nadine CEOTTO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nadine CEOTTO

OBJET :**CESSION D'UN TERRAIN A LA SAFER**

Madame Nadine CEOTTO, adjointe au Maire, explique au Conseil Municipal que la SAFER, pour le compte du groupement forestier « Les Roches de Garonne », sis au lieu-dit Sabathé, à 47600 NERAC, recense les parcelles disponibles sur la commune de COLAYRAC ST CIRQ.

La Commune de Saint Hilaire de Lusignan est propriétaire d'un petit terrain situé au lieudit « Ile de Gas », sur la commune de Colayrac Saint Cirq, dans le périmètre de prospection de la SAFER, parcelle cadastrée section F - n° 474, d'une superficie de 785 m².

Compte tenu que cette parcelle est actuellement non entretenue (car isolée et éloignée de nos terrains communaux) et que la commune n'a aucune utilité de ce foncier,

Après délibération le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à :

- **Vendre** cette parcelle au prix du marché fixé par la SAFER soit 200 €
- **Signer** tous documents relatifs à cette transaction
- **Affecter** la recette correspondante au budget 2021

Fait à St Hilaire de Lusignan,

Le 12 Avril 2021

Le Maire,

Pierre DELOUVRIÉ

